



Le Petit Brillonnais

Journal d'informations municipales

Le mot du maire



Voici le premier Petit Brillonnais de 2026, et le dernier de cette mandature.

Lorsqu'en 2020 le conseil municipal a décidé de donner une nouvelle mouture au bulletin d'informations, en passant du « Brillon infos » semestriel au « Petit Brillonnais » qui paraît 3 fois par an, il n'était pas évident que l'équipe de rédaction puisse suivre le rythme, alimenter toutes les rubriques, expliquer l'actualité municipale sans tabous, mettre à l'honneur des Brillonnais, etc.

Mais cela a été fait, avec rigueur et passion. Je tiens ici à remercier la commission communication de l'équipe municipale qui a œuvré tant dans la recherche d'idées, la rédaction, les interviews, la mise en page et l'impression. Une douzaine d'heures par édition, au bas mot.

2026 sera une année charnière. Il y aura évidemment les 15 et 22 mars prochain les élections municipales. Mais l'actualité nationale et internationale nous rappelle que plus que jamais nous vivons dans un monde d'incertitudes, d'interrogations, d'habitudes ébranlées. La société elle-même bouillonnera, et place l'impatience, l'exigence et l'intolérance en nouvelles valeurs morales. 2027 sera à l'image de ce qui sera construit, ou non, en 2026...

Restons optimistes et croyons à la Raison.

Après tout, il fait bon vivre à Brillon !

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2026.

Bonne lecture.

Florent Renaudin

Invitation



« Entre ciel et terre »
Projection exceptionnelle le 8 février à 14 h 30

La municipalité est heureuse de vous inviter à une projection de « Entre ciel et terre », le film réalisé par Alain Ries autour de l'œuvre de Nicolas Chénard, avec Raoul Binot pour la musique.

La projection aura lieu à la salle Roland Dufeu le dimanche 8 février prochain à 14 h 30 en présence de l'artiste et du réalisateur.

Janvier 2026

Directeur de la publication : Florent Renaudin.
Rédaction : Lidia Depaquis
Francis Maizières
Jean-François Henry
Saleha Sohyer
Daniel Lejeune.

« Vivre et travailler au village »

Gabin Jourdes

Meusien par sa mère, Auvergnat par son père, Gabin Jourdes a hérité, selon ses propres aveux de la détermination de l'une et de l'esprit d'entreprise de la famille de l'autre. Il fallait bien cela pour se lancer au début de l'année 2024 dans le secteur des espaces verts après un BTSA au lycée agricole, deux ans d'expérience à la ferme et deux mois et demi de moisson en Australie.



Rentré à Brillon en décembre 2023, Gabin Jourdes fonde sa société le 1^{er} avril suivant – JMS Jourdes Multiservices –, achète une maison au village le 1^{er} juin, qu'il est en train de rénover et devient employé communal, « cantonnier » comme il aime à le dire, à partir du 1^{er} juillet : « J'avais besoin d'un revenu assuré tout l'année, surtout en hiver, un travail à mi-temps et flexible, pour compléter mon activité dans les espaces verts qui a, par ailleurs, bien démarré. Cela correspondait exactement à ce que la commune recherchait à ce moment-là ».

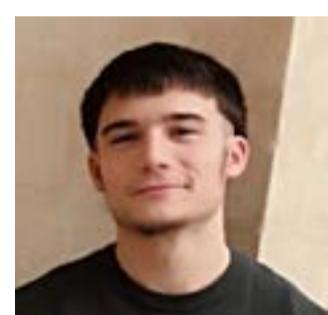
Gabin Jourdes aime son travail : « c'est surtout l'agroéquipement qui me plaît, tout ce qui coupe, les machines » mais ne rechigne pas à des tâches moins valorisantes, surtout par le froid en hiver. Il apprécie particulièrement le travail en équipe et loue le rôle de formateur et de pédagogue de son chef, Philippe Sirjean dont il souligne les grandes connaissances et la patience. Gabin reconnaît qu'il a appris beaucoup depuis deux ans et que cela a eu un impact sur son travail d'entrepreneur.

Le jeune homme, 24 ans aujourd'hui, se dit « comme un poisson dans l'eau » à Brillon et apprécie particulièrement le contact avec les habitants qui viennent échanger avec les employés sur des chantiers ainsi qu'avec les élus et les bénévoles qui viennent leur donner un coup main pour le désherbage, l'entretien du cimetière ou encore la confection et l'installation des décorations de Noël. Son sens du contact lui a d'ailleurs été utile pour le recensement de la population qui a eu lieu en début d'année 2025 et dont il a été l'un des agents.

Gabin souhaite partager son enthousiasme et est persuadé qu'il est possible de vivre et travailler au pays. Il cite notamment les jeunes qui achètent une maison à Brillon, créent leur entreprise ou travaillent dans la région.

Rudhan Lombard

Rudhan Lombard aura 20 ans cette année ; il a rejoint l'équipe des agents communaux en 2025. Il a eu un premier contrat de trois mois, à la suite d'un stage d'immersion de deux semaines pour reconversion après une expérience en usine qui ne correspondait pas à ses attentes : « Depuis que je suis tout petit chez mes grands-parents, je faisais beaucoup d'espaces verts et même des affouages », déclare Rudhan qui a trouvé dans son nouveau travail, renouvelé pour un an, un bon équilibre : « Je fais un métier qui me plaît avec une bonne équipe qui m'apprend beaucoup, notamment Philippe [Sirjean] qui fait preuve d'une grande patience ».



Le village en habit de fête



Les Brillonnais comme les automobilistes traversant le village pendant la période des fêtes, de jour comme de nuit, ont remarqué les efforts réalisés cette année pour illuminer et colorer ses journées et ses soirées d'hiver.

Beaucoup ont apprécié les nouveautés comme les installations autour de l'église ainsi que l'éclairage nocturne des vitraux ou encore le nouveau sapin sur la place de la mairie, et ont fait part de leur satisfaction.

Ces réactions font chaud au cœur de l'équipe qui a œuvré pendant des jours à la préparation et à l'ins-

tallation des décorations et illuminations : les employés municipaux qui se sont dépensés sans compter, les élus et les bénévoles qui sont venus leur prêter main forte avec un coup de chapeau particulier à Lidia Depaquis et à Christelle Pelletier qui ont fait preuve d'une grande créativité.



Recensement de la population

La population de Brillon-en-Barrois a été recensée il y a un an. L'INSEE vient d'envoyer son rapport. La population totale de Brillon est officiellement de 722 habitants, ce qui est stable depuis quelques années. Il y a eu peu avant le recensement quelques déménagements, séparations ou placements qui ont ralenti l'élan démographique. Et l'année 2025 a été tristement marquée par de nombreux décès, avec peu de naissances. Gageons que l'installation récente de nouvelles familles et la vente des parcelles du lotissement compensent ce phénomène. Le principal risque, reste la fermeture d'une classe de l'école à cause de la baisse des effectifs scolaires, inévitablement liée à la structure démographique du village.

Concours des maisons illuminées

Un grand bravo également aux Brillonnais qui ont décoré et illuminé leur maison. Le jury qui a fait le tour du village le 30 décembre en soirée remercie les 31 participants et a eu du mal à départager les plus belles réalisations. L'unanimité s'est faite toutefois pour accorder le premier prix à M. et M^{me} Claude Trichot pour la qualité de la décoration, visible tant de jour que de nuit. Le deuxième prix revient à M. et M^{me} Jean-François Neyers et le troisième prix à M. et M^{me} David Boepsflug. Le jury a tenu également à décerner un prix d'encouragement à six autres habitants méritants.

Hommages

Nous tenons à rendre hommage aux deux doyens du village et aux anciens membres du conseil municipal décédés lors du deuxième semestre de l'année 2025.

Micheline MOLITOR (1928-2025)



Micheline Molitor est décédée à l'âge de 97 ans à l'hôpital de Bar-le-Duc le dimanche 16 novembre dernier. Née le 31 août 1928 dans une fratrie de sept enfants, elle grandit à Brillon. Profondément touchée par la guerre, elle avait confié au « Petit Brionnais » ses souvenirs de la Libération de Brillon, le jour de ses 16 ans. Durant de nombreuses années, elle travaille comme aide maternelle à l'école du village et devient « Tata Mimi » pour des générations de bambins. D'un caractère bien trempé, curieuse de tout, Micheline était très fière d'être la doyenne des Brionnais depuis plusieurs années et d'être honorée lors des repas des anciens qu'elle ne manquait jamais avec son compagnon Aimé, décédé en 2024. Elle repose au cimetière communal auprès de Claude Garcia qui a longtemps partagé sa vie.

André LEFEBVRE (1929-2025)

André Lefebvre est décédé à l'Ehpad *Les Mélèzes*, à Bar-le-Duc, le jeudi 4 décembre à l'âge de 96 ans, quelques jours après le décès de Mireille, sa compagne. Il était le doyen des Brionnais depuis 2024. Né le 17 novembre 1929 au village, il commence sa carrière professionnelle comme apprenti et prend la relève de son père, Robert, et de son grand-père, Onésime, comme artisan ferblantier. Grand travailleur, il fait prospérer l'entreprise y employant d'un à douze ouvriers. Il accueille de nombreux apprentis dans le domaine de la plomberie, zinguerie et charpente. Il prend sa retraite en 1990. André fut conseiller municipal de 1959 à 1976, gérant aussi le syndicat des eaux. Il repose au cimetière communal auprès de Marie-Thérèse, son épouse, décédée en 1998 et qui fut institutrice au village.



Michel HERVELIN (1954-2025)

Michel Hervelin est décédé subitement chez lui le jeudi 16 octobre dernier à l'âge de 71 ans. Agriculteur, issu de vieilles familles brionnaises, il avait succédé à ses parents à la tête de l'exploitation familiale avant de la transmettre à son fils et de prendre une retraite bien méritée. Travailleur infatigable, il était toujours prêt à rendre service. Michel Hervelin fut sapeur-pompier volontaire au village de 1990 à 2000. Il siégea au conseil municipal de 1983 à 2013, fut 4^e adjoint de 1989 à 1994 puis 1^{er} adjoint de 2001 à 2007. Il avait également des activités syndicales. Jean Marguet, ancien maire du village, a rendu un vibrant hommage à son ami et ancien collaborateur, lors de ses obsèques qui se sont déroulées à Bar-le-Duc, le 20 octobre.



Daniel BEAUGUITTE (1945-2025)



Daniel Beauguitte est décédé à l'hôpital de Verdun, le samedi 20 décembre dernier à l'âge de 80 ans, après quelques jours d'hospitalisation. Né à Avocourt le 19 mars 1945, Daniel passe son enfance à Ancerville-Guê et suit un apprentissage de chauffagiste à l'Estic de Saint-Dizier.

Il intègre l'entreprise Lefebvre dans laquelle il restera jusqu'à la retraite en 2004 et s'installe avec Danièle, son épouse, à Brillon en 1969. Très impliqué dans la vie et l'animation du village, Daniel Beauguitte fut conseiller municipal de 2001 à 2007 et un membre très actif de la MFRJ (Maison rurale de la famille et des jeunes) pendant des décennies. Il aimait fixer sur la pellicule les événements du village. Il fut également membre des amis de la pierre à Brauvilliers et des croqueurs de pommes en Haute-Marne.

Élections municipales – inscriptions sur les listes électorales et modalités concernant le vote

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain. Pour voter, vous devez absolument être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous avez jusqu'au:

- Mercredi 4 février 2026 inclus si la démarche s'effectue en ligne, à l'adresse <https://www.service-public.gouv.fr>

- Vendredi 6 février 2026 inclus si la démarche est effectuée en mairie, il faudra venir accompagné d'un titre d'identité, à savoir CNI ou passeport et d'un justificatif de domicile.

Toute personne déjà inscrite sur les listes et ayant changé d'adresse au sein de la commune est invitée à signaler son changement dès que possible en mairie.

Concernant les modalités de vote, la loi du 21 mai 2025, harmonise le mode de scrutin et renforce la parité pour les communes de moins de 1000 habitants, et met fin au scrutin majoritaire. Désormais les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel.

Cette nouvelle réforme supprime également la possibilité de rayer ou ajouter des noms sur les bulletins de vote ainsi que la faculté de présenter une candidature isolée. En cas de non respect de ces règles votre bulletin de vote sera considéré comme nul.

Les listes enregistrées en Préfecture devront comprendre autant de candidats que de postes de conseillers, de façon paritaire avec une alternance homme-femme ou femme-homme.

Message aux nouveaux habitants

Le maire tient à rappeler quelques règles de base à respecter lors de l'arrivée de tout nouvel habitant au village:

Tout nouvel habitant, locataire ou propriétaire occupant, est tenu de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie, dès l'emménagement. Cela permet de mettre à jour les coordonnées des habitants pour le suivi et la facturation des ordures ménagères, de l'assainissement et cela sera aussi l'occasion de vous inscrire sur les listes électorales.

N'hésitez pas à vous présenter en mairie

Cimetière - Reprise de concessions

La procédure de reprise de concessions funéraires par la commune a débuté en novembre.

Celle-ci concerne les tombes non entretenues depuis de nombreuses années et dont le nom est illisible ou inexistant ; le but étant de permettre l'attribution de nouvelles concessions. Un certain nombre de monuments ainsi délaissés nuisent à l'aspect général du cimetière et font parfois courir des risques aux tombes voisines.

Les 74 concessions concernées par le premier constat en date du 28 novembre dernier, susceptibles d'être reprises par la commune sont affichées en mairie et aux deux entrées du cimetière, afin que tous descendants, successeurs et ayants droit puissent contacter la mairie.

Point d'apport volontaire

Deux nouveaux points viennent d'être créés. Un Grand'Rue sur le nouveau parking et l'autre Chemin de Rupt près des conteneurs à verre.

Éclairage public

Le conseil municipal a décidé fin 2025 de reculer l'extinction de l'éclairage public à 23h30 les vendredis et samedis soir. Le reste de la semaine, l'éclairage s'éteint à 21h30. C'est effectif depuis le 9 janvier.

Applications utiles :

- SDED 52 service des déchets (dates ramassage des déchets, horaires déchetterie)
- intramuros - informations de votre commune mais également des communes voisines

2^e tranche du lotissement : mise en vente des parcelles

Si la viabilisation de la 2^e tranche du lotissement a été terminée en 2025, il restait encore quelques démarches administratives à finaliser. La commune est maintenant en possession du procès-verbal du commissaire de justice qui constitue le feu vert pour la vente des 20 parcelles. Maître Grandidier, notaire à Ancerville, procédera à la mise en vente des terrains. Le prix du m² est fixé à 57€. Pour toute question ou démarche, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Voisins vigilants

La commune a décidé de rejoindre en 2017 ce dispositif d'entraide entre voisins qui s'appuie sur des outils de communication performants et sécurisés visant à diminuer l'insécurité et développer la convivialité.

C'est aussi un réseau social de voisinage. Les habitants d'un même quartier participent ainsi à la sécurité de leur cadre de vie. Adapté pour tous les âges, vous êtes informés de tout événement inhabituel en temps par texto ou par mail. Si vous n'êtes pas inscrit, rendez-vous sur www.voisinsvigilants.org, cliquer sur inscription, entrez votre adresse mail et mot de passe.

La mairie pourra vous informer par ce biais des situations à risque comme les cambriolages, les travaux et les intempéries.

Merci

Les organisateurs remercient chaleureusement la population pour son accueil lors de la vente des roses au bénéfice de la Ligue contre le cancer (380 €) ainsi que pour la vente des brioches de l'Adapeim (1045 €).



MRFJ:

Le 8 mars, Marche bleu contre le cancer colorectal.

Le 28 mars, Saint Patrick.

Le 5 avril, Chasse aux œufs.

Le 21 juin, Brocante.



Les Chenapans:

Le 20 février à partir de 18h30 soirée jeux de société pour les adultes uniquement.

Le 27 février de 14h à 16h : après-midi jeux de société pour enfants.

Vente de chocolats pour Pâques.

Le 27 juin : kermesse à partir de 11h.

État civil

Naissances :

- Le 30 septembre, Lino HERVELIN,
- Le 3 octobre, Ayaan KALAC,
- Le 4 novembre, Jules BRICHARD,
- Le 8 novembre, Sofia BIANCHI.

Décès :

- Le 16 octobre, Michel HERVELIN,
- Le 16 novembre, Micheline MOLITOR,
- Le 4 décembre, André LEFEBVRE,
- Le 20 décembre, Daniel BEAUGUITTE,
- Le 14 janvier, Nathalie VANON,
- Le 17 janvier, Valentin PEYRÈGNE.

Inhumation :

- Le 8 janvier, Bernard GUYOT.